



3^e Journée technique Emplois Tremplins Environnement

« un enjeu : solvabiliser
et pérenniser les activités
environnementales »



Jeudi 3 décembre 2009
de 9h à 17h30

Espace Régional
Aire du Poitou-Charentes
Voillé (79)



Atelier 2

**« Comment faire concrètement de
l'insertion dans ses marchés »**

Animateur : Jean-Claude MATHIEU

Témoignages

Les Clauses d'Insertion sur La Rochelle

*Lydia Propetto - Chef de Projet Clauses Insertion des Marchés Publics
Association PARIE*

Historique :

Le démarrage s'est fait avec le Programme de Rénovation Urbaine situé sur le quartier de Mireuil en Zone Urbaine Sensible, avec l'obligation de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine d'effectuer de Clauses d'Insertion sur les marchés de ce programme.

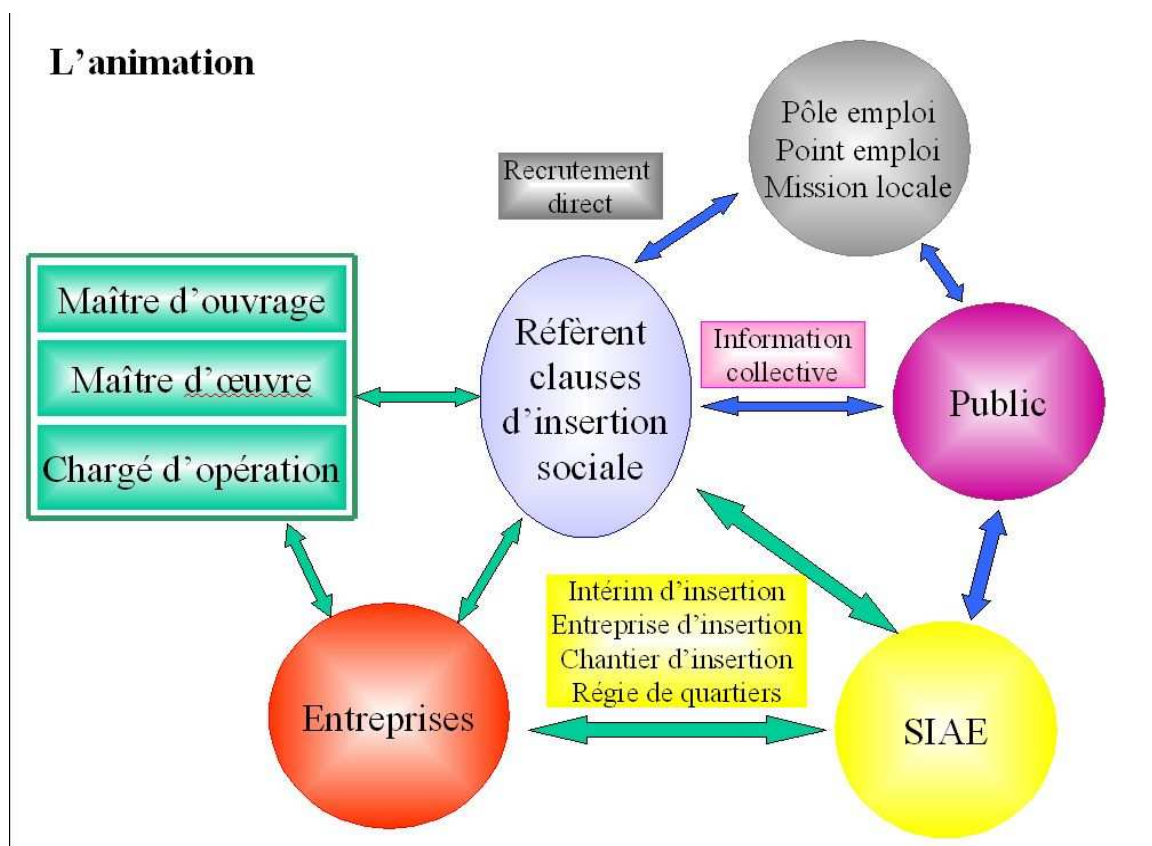
Sous l'impulsion d'un responsable de structure, s'est mis en place un groupe opérationnel réunissant tous les acteurs de l'insertion et les partenaires, collectivités et fédérations.

Un travail collectif a été fait pour construire une charte afin de définir un cadre pour mettre en place les Clauses d'Insertion.

Les modalités et le contenu opérationnels ont fait émerger la nécessité de recruter une personne à temps plein, chargée de la réalisation et du suivi des Clauses d'Insertion.

Les missions du référent sur les Clauses d'Insertion sociale :

Le rôle du « référent clauses insertion » est d'aider les collectivités dans la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion. Pour mener à bien cette démarche, il faut travailler en collaboration avec les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et chargés d'opération, faire le lien avec les partenaires de l'emploi et les structures d'insertion par l'activité économique.



Selon les besoins ou les choix, les missions de ces référents divergent mais l'objectif reste le même.

Les difficultés rencontrées

- Les exigences de l'entreprise (expérience, qualification)
- Pas de co-traitance, ni de sous traitance
- Pas de critère qualitatif dans les appels d'offres
- Pas de prise en compte des difficultés de l'insertion dans le déroulement du chantier (perte de temps, non respect de délais)

Les réussites

- L'investissement des entreprises missionnaires (plus d'heures réalisées que prévues)
- Les efforts des collectivités (rassurées d'être accompagnées dans la démarche)
- La mobilisation des SIAE et des Fédérations du Bâtiment.



PLAN D'ACTION POUR L'EMPLOI DU PAYS D'AUNIS RELAIS TERRITORIALE SUR LE PAYS D'AUNIS CLAUDE D'INSERTION SOCIALE DES MARCHES PUBLICS DE LA REGION POITOU – CHARENTES

*Béatrice POURQUERY - Chargée de mission PAE
Syndicat Mixte du Pays d'Aunis*

Le Plan d'Action pour l'Emploi du Pays d'Aunis est un service ressources humaines auprès des entreprises, des collectivités et des associations du territoire (CDC de Marans, CDC de Surgères, CDC de Courçon et CDC Plaine d'Aunis (Aigrefeuille / La Jarrie).

Le PAE travaille quotidiennement avec les différents employeurs et le réseau partenarial (économique, social, emploi, formation...).

Cette relation privilégiée avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux locaux nous a amenés à nous positionner en tant que partenaire relais sur les marchés publics de la Région Poitou-Charentes.

Depuis septembre 2009, le PAE a travaillé sur un premier marché : **Lycée Enilia / 56 H d'insertion sur le lot plomberie et Electricité (chantier en cours).**

Méthodologie :

- Entretiens individuels avec les partenaires de l'insertion professionnelle du Pays d'Aunis afin d'informer sur la procédure (rappel des articles et des objectifs de la clause d'insertion sociale), expliquer la démarche du PAE en tant que relais territorial (mise en relation avec les entreprises en fonction de l'option choisie, diffusion des offres, suivi, relation entre les SIAE et les entreprises...).

- Préciser que la diffusion de l'offre dépendra de l'option choisie par l'entreprise :
 - Si recrutement direct dans l'entreprise : diffusion de l'offre sur le site du Pays, Pôle Emploi et liste de diffusion des partenaires. Puis le PAE accompagnera l'employeur sur le recrutement et examinera l'éligibilité des candidats.
 - Si l'employeur choisit l'option d'une mise à disposition : le PAE contacte directement les associations intermédiaires du territoire (pas d'intérim d'insertion en Pays d'Aunis).
- Assister à la première réunion de chantier : définir le profil de poste avec l'employeur, prendre connaissance de l'option choisie. Sensibiliser l'entreprise sur les objectifs des clauses, envisager le cas échéant les opportunités d'embauche pour le candidat.
- Diffusion de l'offre.
- Dans le cas du marché d'Enilia, l'entreprise a choisi de travailler avec une association intermédiaire : Agir. Le PAE a mis en relation l'association et l'employeur et a assuré le suivi.
- Accompagnement de l'entreprise, de l'association tout au long du déroulement du chantier.
- Mise en place d'un tableau de suivi (aspect quantitatif et qualitatif).

En parallèle le PAE a organisé dans le cadre de la semaine Régionale de l'emploi et de l'économie une réunion d'information sur la procédure d'insertion des clauses sociales dans les marchés publics auprès des partenaires de l'insertion et des élus du territoire, le mercredi 21 octobre 2009 à La Grève sur Le Mignon :

- Information sur la procédure d'insertion des clauses sociales dans les marchés publics (présentation des articles 14 ; 53; 27.3; 30 et 15) par Madame Régine Joly et Monsieur Jean-Claude Mathieu.
- Témoignage de la Région Poitou - Charentes (Chantiers incluant une clause sociale : Lycée Enilia et Lycée du Pays d'Aunis).
- Rôle du Plan d'Action pour l'Emploi du Pays d'Aunis en tant que relais territorial.
- Présentation d'un chantier école en Pays d'Aunis: Ancienne briqueterie de La Grève sur Mignon. Témoignage de Monsieur Roland Gallian, Maire de La Grève sur Mignon et de Monsieur Patois Directeur du Chantier d'Insertion et de la Formation Ecole Poitou-Charentes.
- Visite du Chantier Ecole à l'ancienne briqueterie à La Grève sur Mignon.